



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2026/164

Du jeudi 18 juin 2026

Résiliation du marché 2022-55 relatif à la fourniture et livraison de matériels d'électricité, de plomberie-sanitaires, de quincaillerie et accessoires divers, et de serrurerie-métallerie pour les régies bâtiment de la Ville de Ris-Orangis (91130) - en son lot 1 exclusivement - avec la société SONEPAR France Distribution

Le Maire de Ris-Orangis,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2026/061 en date du 29 mars 2026 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le choix de la commission d'appel d'offres en date du jeudi 23 février 2023,

VU la décision n°2023/063 du vendredi 03 mars 2023 autorisant la signature du marché 2022-55 relatif à la « *fourniture et livraison de matériels d'électricité, de plomberie-sanitaires, de quincaillerie et accessoires divers, et de serrurerie-métallerie pour les régies bâtiment de la Ville de Ris-Orangis (91130)* », en son lot n°1 « *matériel d'électricité* » avec la société SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION dont le siège social se situe 18 quai du point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt,

VU le lot n°1 du marché 2022-55 attribué sans minimum et avec le maximum de 600.000 € HT sur une durée de 48 mois,

VU l'article 9 du cahier des clauses administratives particulières relatif à la résiliation du marché pour motifs d'intérêt général,

CONSIDÉRANT que suite à l'évolution des orientations et priorités de la collectivité, conduisant à reconsidérer le périmètre, les caractéristiques et l'opportunité de chaque projet tel que défini initialement, le marché ne correspond plus aux nouveaux besoins, tant sur son contenu que sur sa forme ; que sa poursuite serait de nature à créer une inadéquation entre les besoins de la collectivité et les prestations prévues, et conduirait à une utilisation non optimale des deniers publics.

CONSIDÉRANT que la résiliation du marché 2022-55, en son lot n°1, doit être prononcée pour motifs d'intérêt général ; et que ledit marché étant conclu sans minimum contractuel, aucune indemnité ne sera accordée au titulaire,

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE RESILIER exclusivement le lot n°1 « matériel d'électricité » du marché 2022-55 relatif à la « *fourniture et livraison de matériels d'électricité, de plomberie-sanitaires, de quincaillerie et accessoires divers, et de serrurerie-métallerie pour les régies bâtiment de la Ville de Ris-Orangis (91130)* », dont le titulaire est la société SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION, dont le siège social se situe 18 quai du point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt, à compter de la date de notification de la décision de résiliation,

ARTICLE 2 : DIT que cette résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité conformément à l'article 9 du cahier des clauses administratives particulières.

ARTICLE 3 : DIT que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site de la Ville et au registre des délibérations.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 18 juin 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : **15 JUL. 2026**

Publié le : **15 JUL. 2026**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Sonia Benameur

Maire de Ris-Orangis

Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

